

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

Absents : Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....	20
Absents représentés.....	7
Absents.....	2
Votants.....	27

Délibération 2025_065

RESSOURCES HUMAINES - Convention de mise à disposition d'un agent tourisme par la CCTLB

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

Depuis 2014, la politique touristique est coordonnée à l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois. Ce partenariat permet à celui-ci d'assurer la mission d'accueil des touristes sur l'ensemble de son territoire.

La convention délibérée le 19 décembre 2024 (n°2024-253) prévoit notamment les moyens humains déployés permettant d'atteindre les objectifs qui sont fixés.

Dans ce cadre, la mise à disposition de quatre agents de la CCTLB à temps complet auprès du PETR a déjà été actée (délibération n° 2024-029).

La demande d'un agent de bénéficier d'un congé parental occasionne son remplacement et le recrutement d'un agent supplémentaire pour la période du 6 octobre 2025 au 5 juin 2026. C'est dans ce contexte, que le comité de pôle est informé de la mise à disposition de cet agent, pour un motif d'accroissement temporaire d'activité, sur la période mentionnée.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, à titre gratuit, d'un agent contractuel à temps complet pour la période du 6 octobre 2025 au 5 juin 2026 auprès du PETR. La convention est jointe en annexe

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 décembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.12.05 08:27:30 +0100
Ref:9996846-15074761-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois